



## **Atelier “Environnement et Santé”**

**Groupe de mesures 1:  
Implication des professionnels dans le domaine de la santé  
environnementale**

## Tables des matières

<b>Mesure 1: Le renforcement de l'implication des professionnels de la santé</b>	<b>p.3</b>
1.1 Intégrer l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale) dans la formation de base obligatoire des professionnels de la santé et du social	p.3
1.2 Intégrer l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale) dans la formation continuée, de manière spécifique et obligatoire, des professionnels de la santé et du social	p.4
1.3 Développer et faire reconnaître des outils pour soutenir les professionnels de la santé et du social dans leurs pratiques.	p.5
<b>Mesure 2: Le renforcement de l'implication des autres professionnels</b>	<b>p.6</b>
2.1 Intégrer l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale) dans la formation de base obligatoire des autres professionnels	p.6
2.2 Intégrer l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale) dans la formation continuée, de manière spécifique et obligatoire, des autres professionnels	p.7
2.3 Développer et faire reconnaître des outils pour soutenir les autres professionnels dans leurs pratiques.	p.8
<b>Mesure 3: Recherche en Environnement –Santé</b>	<b>p.9</b>
3.1 Produire et mettre à disposition des données sanitaires	p.9
3.2 Intégrer obligatoirement un programme de communication dans chaque projet de recherche et déterminer les acteurs relais dans les différents groupes cibles.	p.10
<b>Mesure 4: Coordination des messages sanitaires</b>	<b>p.11</b>
4.1 Identifier toutes les situations où les expositions environnementales prévisibles sont susceptibles d'avoir un impact sur la santé et établir une procédure de communication des messages sanitaires.	p.11

## Mesure 1 : Le renforcement de l'implication des professionnels de la santé

### 1.1 Intégrer l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale) dans la formation de base obligatoire des professionnels de la santé et du social

#### Description de la discussion:

- Manque criant de formation et d'intérêt des professionnels de la santé concernant l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale).
- Nécessité d'inventorier et d'harmoniser les quelques, rares, formations existantes.
- Difficulté de travail en interdisciplinarité avec les professionnels de la santé et du social

Consensus	<input checked="" type="checkbox"/>
Désagrément	<input type="checkbox"/>
Consensus avec remarque(s)	<input type="checkbox"/>

#### Arguments:

- Juridique : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1957), Loi sur les professions de la santé (1964), Loi sur les droits du patient (2004), Art. 23 de la Constitution Belge (1831)
- Economique : coût-efficacité – épargne collective probablement considérable.
- Ethique : Préoccupations importantes de la population sans réponse adéquate/suffisante de la part des autorités médicales et académiques
- Contexte Européen/international : Conférence Interministérielle des Ministres de l'Environnement et de la Santé des 54 pays de l'Europe géographique (Budapest 2004), Plan Européen d'action en Environnement/Santé (2004 – 2010) UE.

#### Points d'action/priorités suivant cette discussion :

*Sous-action 1* : Préparer un dossier argumentaire.

→ **Court terme /Fédéral**

*Sous-action 2* : Identifier les professionnels de santé et du social et leur filière de formation et inventorier les formations existantes.

→ **Court terme /Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 3* : Hiérarchiser les professionnels à toucher prioritairement (priorité aux médecins, infirmières en contact avec les femmes enceintes et la petite enfance) pour ensuite étendre progressivement aux autres professionnels de la santé et du social.

→ **Court + moyen terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 4* : Démontrer la nécessité d'une formation composée d'un module de base ainsi que l'intégration transversale dans les différentes spécialités auprès des ministres compétents, des recteurs et des enseignants.

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 5* : Mettre en œuvre la formation auprès des professionnels prioritaires (cf. Sous-action 3)

→ **Court terme / Communautés + Régions**

*Sous-action 6* : Evaluer la mise en œuvre de la mesure et déterminer les nouveaux besoins.

→ **Moyen terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 7* : Elargir le public-cible de la formation aux autres professionnels de la santé et du social

→ **Moyen + long terme / Communautés + Régions**

## **1.2 Intégrer l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale) dans la formation continuée, de manière spécifique et obligatoire, des professionnels de la santé et du social**

### **Description de la discussion:**

- Manque criant de formation et d'intérêt des professionnels de la santé concernant l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale).
- Nécessité d'inventorier et d'harmoniser les quelques rares formations existantes.
- Difficulté de travail en interdisciplinarité avec les professionnels de la santé et du social

Consensus	<input checked="" type="checkbox"/>
Désagrément	<input type="checkbox"/>
Consensus avec remarque(s)	<input type="checkbox"/>

### **Points d'action/priorités suivant cette discussion :**

*Sous-action 1* : Identifier les leviers (incitants, obligations et personnes clés) de formations continuées et répertorier les formations existantes.

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 2* : Faire reconnaître une rubrique d'accréditation spécifique (santé environnementale) et obligatoire pour les médecins généralistes, les spécialistes, médecins du travail et médecins de la santé publique.

→ **Court terme /Fédéral**

*Sous-action 3* : Mettre en œuvre la formation continuée pour les médecins généralistes, les spécialistes, médecins du travail et médecins de la santé publique

→ **Court + moyen terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 4* : Imposer la thématique (santé environnementale) à tous les niveaux de formation continuée des autres professionnels de la santé et du social

→ **Court + moyen terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 5* : Evaluer la mise en œuvre de la mesure et déterminer les nouveaux besoins.

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

### 1.3 Développer et faire reconnaître des outils pour soutenir les professionnels de la santé et du social dans leurs pratiques

#### Description de la discussion:

- Manque criant de formation et d'intérêt des professionnels de la santé concernant l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale).
- Nécessité d'inventorier et d'harmoniser les quelques rares formations existantes.
- Difficulté de travail en interdisciplinarité avec les professionnels de la santé et du social

Consensus	<input checked="" type="checkbox"/>
Désagrément	<input type="checkbox"/>
Consensus avec remarque(s)	<input type="checkbox"/>

#### Points d'action/priorités suivant cette discussion :

*Sous-action 1* : Identifier les outils existants et les évaluer (Dossier Médical Global, ambulances vertes, check-list,...)

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 2* : Maintenir et améliorer les outils existants et soutenir le développement de nouveaux outils (p.ex. la création d'une consultation spécifique de médecine environnementale)

→ **Moyen terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 3* : Faire reconnaître par l'INAMI certains outils et prévoir les moyens financiers adéquats (nouvelle nomenclature spécifique)

→ **Court + moyen terme / Fédéral**

*Sous-action 4* : Faire reconnaître par d'autres partenaires (mutuelles, assurances,...) certains outils et prévoir les moyens financiers adéquats

→ **Court + moyen terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 5* : former et sensibiliser les professionnels de la santé et du social à l'utilisation des outils

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 6* : soutenir et développer des outils de communication et de sensibilisation à l'attention des professionnels de la santé et du social. (Lien à faire avec groupe GM2)

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 7* : Développer et soutenir un outil de débat, créateur de consensus pour les professionnels de la santé et du social et tout acteur concerné par les expositions environnementales. (Lien à faire avec groupe GM2)

→ **Court + moyen + long terme / Fédéral + Communautés + Régions**

## Mesure 2 : Le renforcement de l'implication des autres professionnels

### 2.1 Intégrer l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale) dans la formation de base obligatoire des autres professionnels

#### Contexte :

- Manque criant de formation et d'intérêt des autres professionnels concernant l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale).
- Nécessité d'inventorier et d'harmoniser les quelques rares formations existantes.
- La santé environnementale se base sur un travail en interdisciplinarité avec différents secteurs, au secteur des professionnels de la santé et du social s'ajoutent les autres professionnels avec qui ils devront collaborer

Consensus	<b>x</b>
Désagrément	<input type="checkbox"/>
Consensus avec remarque(s)	<input type="checkbox"/>

Remarques :

#### Arguments:

- Idem Mesure 1
- Décennie de l'Education au développement durable (Stratégie Vilnius – 2005)

#### Points d'action/priorités suivant cette discussion :

*Sous-action 1* : Préparer un dossier argumentaire.

→ **Court terme / Fédéral**

*Sous-action 2* : Identifier les autres professionnels concernés par la santé environnementale et leurs filières de formation respectives dans les secteurs de l'enseignement et l'éducation, logement et bâtiment, média, pouvoirs locaux, administrations, environnement (éco-conseiller et conseiller en environnement).

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 3* : Hiérarchiser les professionnels à toucher prioritairement (priorité aux professionnels en contact avec les femmes enceintes, la petite enfance et les adolescents) pour ensuite étendre progressivement aux autres professionnels.

→ **Court + moyen terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 4* : Démontrer la nécessité d'une formation composée d'un module de base ainsi que l'intégration transversale dans les spécificités des secteurs, auprès des ministres compétents, des recteurs et des enseignants.

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 5* : Mettre en œuvre la formation auprès des professionnels prioritaires (cfr. Sous-action 3) en tenant compte des initiatives existantes (partenariats possibles).

→ **Court terme / Communautés + Régions**

*Sous-action 6* : Evaluer la mise en œuvre de la mesure et déterminer les nouveaux besoins.

→ **Moyen terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 7* : Elargir le public-cible de la formation à l'ensemble des secteurs.

→ **Moyen + long terme / Fédéral + Communautés + Régions**

## 2.2 Intégrer l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale) dans la formation continuée, de manière spécifique et obligatoire, des autres professionnels

### Description de la discussion:

- Manque de formation et d'intérêts des autres professionnels concernant l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale).
- Nécessité d'inventorier et d'harmoniser les quelques rares formations existantes.
- La santé environnementale se base sur un travail en interdisciplinarité avec différents secteurs, au secteur des professionnels de la santé et du social s'ajoutent les autres professionnels avec qui ils devront collaborer

Consensus	<input checked="" type="checkbox"/>
Désagrément	<input type="checkbox"/>
Consensus avec remarque(s)	<input type="checkbox"/>

### Points d'action/priorités suivant cette discussion :

*Sous-action 1* : Identifier les leviers (incitants, obligations et personnes clés) de formations continuées et répertorier les formations existantes

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 2* : Mettre en œuvre la formation continuée pour les autres publics cibles.

→ **Court + moyen terme / Communautés + Régions**

*Sous-action 3* : Imposer la thématique (santé environnementale) à tous les niveaux de formation continuée des autres professionnels.

→ **Court + moyen terme / Communautés + Régions**

*Sous-action 4* : Evaluer la mise en œuvre de la mesure et déterminer les nouveaux besoins.

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

## 2.3 Développer et faire reconnaître des outils pour soutenir les autres professionnels dans leurs pratiques.

### Description de la discussion:

- Manque de formation et d'intérêt des autres professionnels concernant l'impact de l'environnement sur la santé (santé environnementale).
- Nécessité d'inventorier et d'harmoniser les quelques rares formations existantes.
- La santé environnementale se base sur un travail en interdisciplinarité avec différents secteurs, au secteur des professionnels de la santé et du social s'ajoutent les autres professionnels avec qui ils devront collaborer

Consensus	<input checked="" type="checkbox"/>
Désagrément	<input type="checkbox"/>
Consensus avec remarque(s)	<input type="checkbox"/>

### Points d'action/priorités suivant cette discussion :

*Sous-action 1* : Identifier les outils existants et les évaluer (Guide Marco, Ma Casa bon vivre, ...)

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 2* : Maintenir et améliorer les outils existants et soutenir le développement de nouveaux outils (lien GM2)

→ **Moyen terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 3* : Faire reconnaître par d'autres partenaires certains outils et prévoir les moyens financiers adéquats

→ **Court + moyen terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 4* : former et sensibiliser les autres professionnels à l'utilisation des outils

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 5* : soutenir et développer des outils de communication et de sensibilisation à l'attention des autres professionnels.

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 6* : utiliser les plateformes existantes dans les différents secteurs pour échanger de bonnes pratiques

→ **MT/ Communautés + Régions**

## Mesure 3 : Recherche en Environnement – Santé

### 3.1 Produire et mettre à disposition des données sanitaires

#### Contexte :

- Les procédures d'accès aux données sanitaires varient fortement d'une banque de données à l'autre.
- La protection de la vie privée doit dans tous les cas être respectée.
- Elargir la discussion à l'ensemble des études et projets de recherche en environnement santé

Consensus	<b>x</b>
Désagrément	<input type="checkbox"/>
Consensus avec remarque(s)	<input type="checkbox"/>

#### Points d'action/priorités suivant cette discussion :

*Sous-action 1* : Produire de nouvelles données de santé à partir de recherches, tout en respectant la protection de la vie privée : proposer des outils standardisés qui génèreront de nouvelles données de santé.(lien GM2)

→ **Court terme / Fédéral + Communautés**

*Sous-action 2* : Donner accès aux données existantes soit auprès des services de première ligne (urgences, hôpitaux, médecins généralistes, médecine scolaire et du travail), soit auprès des services de deuxième ligne (médecins spécialisés, registres dont registre du cancer,...) et auprès d'enquêtes, **tout en respectant la protection de la vie privée.** (lien GM2)

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 3* : Harmoniser l'implémentation des procédures d'accès aux données sanitaires (existantes et à produire) concernées par la loi sur la vie privée et la confidentialité

→ **Court terme / Fédéral + Communautés**

*Sous-action 4* : Mettre en œuvre les recommandations formulées lors de recherches antérieures dans le domaine de l'environnement et de la santé par exemple l'étude réalisée par le KCE (Kenniscentrum voor de Gezondheidszorg/ Centre fédéral d'expertise des soins de santé).

→ **Court + moyen terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 5* : développer une ou plusieurs plateformes d'échange pour optimiser les croisements des données issues des différentes banques de données sanitaires et environnementales (p. ex banque carrefour)

→ **Court + moyen terme/ Fédéral + Communautés + Régions**

### 3.2 Intégrer obligatoirement un programme de communication dans chaque projet de recherche et déterminer les acteurs relais dans les différents groupes cibles.

#### Contexte:

- Les effets de l'environnement sur la santé doivent être communiqués y compris avec leur part d'incertitude.
- Appliquer les obligations de la convention d'Aarhus jusque dans la mise à disposition d'infos relatives aux risques pour la santé d'exposition environnementale.

Consensus	<input checked="" type="checkbox"/>
Désagrément	<input type="checkbox"/>
Consensus avec remarque(s)	<input type="checkbox"/>

#### Points d'action/priorités suivant cette discussion :

*Sous-action 1* : intégrer un volet de communication obligatoire (programme et calendrier avec cibles) dans chaque projet de recherche (lien GM2)

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 2* : Déterminer les acteurs relais à intégrer au volet communication en tenant compte des différents publics cibles (politiques, grand public et/ou groupes spécifiques), veiller à ce que la communication soit adéquate par rapport au public visé (lien GM2)

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

## Mesure 4 : Coordination des messages sanitaires

### 4.1 Identifier toutes les situations où les expositions environnementales prévisibles sont susceptibles d'avoir un impact sur la santé et établir une procédure de communication des messages sanitaires

#### Contexte :

Il existe une coordination environnementale concernant à la fois des actions et mesures mais aussi les messages à diffuser, par contre au niveau sanitaire il n'existe qu'une coordination par rapport aux pics d'ozone et vagues de chaleur. Cette démarche doit être élargie à d'autres situations d'exposition environnementale avec risque sanitaire collectif.

Consensus	<input checked="" type="checkbox"/>
Désagrément	<input type="checkbox"/>
Consensus avec remarque(s)	<input type="checkbox"/>

#### Points d'action/priorités suivant cette discussion :

*Sous-action 1* : Identifier les différents épisodes, concernant des facteurs environnementaux, prévisibles et influencés par les conditions météorologiques qui ont un effet sanitaire néfaste (pex NOx, O3, PM 2,5 et PM10, vague de chaleur et de froid)

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 2* : Traduire, transposer et élargir les procédures mises en place dans le Groupe de Travail 'Ozone et vagues de chaleur' pour répondre aux besoins des situations mentionnées dans la sous-action 1.

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 3* : Déterminer des voies d'informations rapides à l'attention des médecins (mail, courrier, cercle de médecine générale) et des personnes concernées (bulletin météo, télétexte,...)

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**

*Sous-action 4* : Pour les expositions locales, prévoir une activation d'une procédure automatique de communication et de gestion.

→ **Court terme / Fédéral + Communautés + Régions**